

# Aide à la création de musiques originales pour les films de longue durée

## CNC

### Les dates de dépôt des dossiers :

- 7 juillet 2025,
- 17 septembre 2025,
- 19 novembre 2025.

## Présentation du dispositif

Encourager la création de musique originale dans les œuvres cinématographiques de longue durée.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les sociétés de production.

### Pour quel projet ?

Pour être éligible à ce dispositif, le projet doit réunir les conditions suivantes :

- la demande doit être déposée par le producteur délégué du long métrage après l'obtention de l'agrément des investissements,
- la demande doit être déposée par l'entreprise de production déléguée au moins trois mois avant la date à compter de laquelle l'exploitation de l'œuvre en salle est prévue,
- le devis du film doit être < à 7 M€ (10 M€ pour les films d'animation),
- le budget musique du film doit représenter un minimum de 1,5% du devis global et/ou un minimum de 20 000 €,
- la prime de commande doit représenter un minimum de 20% du budget consacré à la musique originale,
- la durée de la musique originale ne doit pas être inférieure à 10% de la durée totale du film.

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention. Son montant ne peut pas dépasser plus de 50% du budget consacré à la création de la musique originale.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande doit être déposée par l'entreprise de production déléguée à **musique@cnc.fr**.

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au dossier de demande sont à télécharger sur [le site du CNC](#).

---

## Organisme

### CNC

#### Centre National du Cinéma

- **Direction du cinéma - Service des aides sélectives à la production et à la distribution**

11, rue Galilée

75116 PARIS

Téléphone : 01 44 34 38 02

Web : [www.cnc.fr/...](http://www.cnc.fr/...)